



LE MOT DU MAIRE

Après de longs mois de préparation, la magie de Noël s'installe à Marolles... Le Comité des fêtes, les Amis de l'école, l'Atelier des petites mains, les agents communaux et les élus ont vécu un moment particulièrement animé et riche en émotions. L'instant d'un weekend, tous se sont retrouvés pour mettre la dernière touche à l'organisation d'un événement devenu tradition au fil des ans.

À peine les décors illuminés, Victor et sa chorale ont entonné des grands classiques, repris en chœur par la foule qui s'était amassée devant le grand sapin.

La journée de samedi s'est conclue par le feu d'artifice du « 14 juillet » (sic). Ce dernier avait été interdit par un arrêté préfectoral en raison des risques liés à la sécheresse... En parlant de sécheresse, si vous la retrouvez, faites-nous signe, on la cherche encore.

Le marché de Noël, organisé dimanche, a rencontré un succès bien mérité. Un grand merci à celles et ceux sans qui notre village ne serait pas aussi beau à l'approche des fêtes.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

Au nom des agents et du conseil municipal, je vous souhaite, à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année.

Le Maire
Julien POIREAU



Conseil municipal : p 2



Décorations de Noël : p 11



Noël en fête: p 12



Compte-rendu du conseil municipal

du jeudi 07 novembre 2024

Pasavage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 01/01/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ADOPTE par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 développée sans codification fonctionnelle.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager et à mandater par anticipation, avant le vote du budget primitif 2025.

SDESM : Programme 2025 concernant l'éclairage public

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire : 66 308€ HT soit 79 569.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux

Convention de rétrocession des équipements et des espaces communs avec NEXITY- chemin de la Vigne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la convention avec FONCIER CONSEIL pour la rétrocession des équipements et des espaces communs

Convention d'un projet urbain partenarial avec NEXITY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la convention avec NEXITY FONCIER CONSEIL pour le projet de partenariat urbain exposé.

Achat de la parcelle ZN 368 d'une contenance de 12m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée ZN 368 d'une contenance de 12m² au prix de 100€ hors frais de notaire.

Vente de la parcelle D 427 Rue Blanchard d'une contenance de 6m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de céder la parcelle D 427 Rue Blanchard d'une contenance de 6m² au prix de 100€ hors frais de notaire.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

ADOPTE la proposition de fixer le taux de 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité

Création d'un emploi de chef de service de police municipale principal de 1ère classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (pour : 10 contre : 3 abstentions : 2)

APPROUVE la création d'un emploi de chef de service de police municipale principal de 1ère classe à temps complet à compter du 01 décembre 2024.

Instauration du régime Indemnitaire des agents de la filière Police Municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1),

DÉCIDE d'instaurer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement versée selon les modalités définies.

Mise en place du dispositif de la Journée de solidarité

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité de la manière suivante :

- un agent à temps complet devra accomplir 2 minutes supplémentaires par jour,
- un agent à temps non complet effectuera des heures supplémentaires au prorata de son temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DÉCIDE que la journée de solidarité sera accomplie sous la forme décrite ci-dessus et en vigueur à compter du 01 janvier 2025.

Institution du travail à temps partiel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Fixation des frais de déplacement

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Les agents territoriaux peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité. Une prise en charge s'impose dès lors que l'agent est en mission ou en stage, et se déplace pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative ou familiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité la fixation des frais de déplacement

Autorisation pour l'utilisation du véhicule de service pendant les astreintes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE à l'unanimité des membres présents, l'utilisation et le remisage à domicile ponctuel des véhicules de service pour l'ensemble des agents, étant précisé que les autorisations seront formalisées par un écrit dans le respect des dispositions du règlement intérieur.

Questions diverses :

Eclairage Terrain de foot

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sur l'éclairage sur les terrains de foot vont être réalisés par l'entreprise CASAELEC pour un montant total de 31 500€HT soit 37 800€ TTC en 2 phases. Une subvention a été obtenue par la Fédération Française de Football d'un montant de 8 900€. Le reste à la charge pour la commune s'élève à 22 600€ HT.

Conteneurs

M FONTAINE Frédéric informe le Conseil Municipal que 2 conteneurs dits de "dernier voyage" ont été positionnés près du terrain de foot pour ranger les accessoires pour l'activité du football et les bancs et tables de brasserie.

Pont Rue du Bois aux Moines

M PAVIOT Jean-Pierre informe le Conseil Municipal que les travaux sur le pont rue du Bois aux Moines se déroulent correctement.

Cérémonie des Voeux de la municipalité

La cérémonie se déroulera le 15 janvier 2025 à la salle des fêtes à 19h00

REPAS DES AINÉS



DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024 Un troupeau de mouton dans le village

C'est dans la matinée embrumée du dimanche 27 octobre 2024 qu'un troupeau de moutons d'environ 250 têtes a traversé notre village. L'éleveuse, entouré d'une solide équipe, les encadrait pour cette transhumance les conduisant de la ferme de la Muette à Cannes-Ecluse. Un moyen de renouer avec un passé pas si lointain où toutes les fermes de la commune possédaient un troupeau conséquent de moutons.



CLUB DE L'AMITIÉ

Un nouveau bureau

Si vous êtes retraités ou non, venez-nous rejoindre le mercredi après-midi de 13h30 à 17h45 à la Maison Pour Tous (à côté de la mairie) pour passer une petite après-midi sympathique en jouant aux cartes, à un jeu de société... accompagné d'un goûter.

Nous vous garantissons un bon accueil.

La Présidente
Mme AUBERT Corinne
06.16.22.05.56



DÉPART EN RETRAITE

Patrice DIDIER

Après plus de 20 ans au service de la commune, Patrice DIDIER a fait valoir ses droits à la retraite, et le conseil municipal lui souhaite une bonne continuation.

TRAVAUX

Quelques travaux d'automne ont eu lieu sur la commune ces dernières semaines.



*Début des travaux.
Les garde-corps n'existent pas encore*



Construction des garde-corps

Le chantier le plus important concerne la réfection du pont de la rue du Bois Moine. Celui-ci, accusant son âge, devait être renforcé et mis aux normes par la création d'un garde-corps. Le choix s'est imposé en accord avec la communauté de communes du Pays de Montereau de le réaliser en pierres (de Souppes en l'occurrence).

Nous en reparlerons dans le prochain magazine.



Enlèvement de l'ancienne guirlande restée sur le grand sapin du parking St Georges.



Mise en place de « laitier » pour rendre le chemin plus carrossable.



Ces deux derniers travaux ont été réalisés avec la collaboration technique et financière de deux entreprises qui l'ont accompli gracieusement.

Nous les remercions chaleureusement.

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens démarrés il y a 25 ans touchent à leur fin. Ce travail constant des différentes municipalités a fait l'objet d'un article dans le magazine du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne : « SDESMmag » numéro 36 le mettant en exergue. Nous le reproduisons ci-dessous avec leur aimable autorisation.

MAROLLES-SUR-SEINE : LA FIN D'UN QUART DE SIÈCLE D'ENFOUISSEMENT

Depuis 1999, la commune de Marolles-sur-Seine mène un programme d'enfouissement de ses réseaux aériens. Ce vaste chantier touche aujourd'hui à sa fin avec les travaux de l'allée du Bois Champy, dernière étape d'un projet entamé il y a 25 ans.



Lancé en 1999, le programme pluriannuel d'enfouissement de Marolles-sur-Seine (1700 habitants) va bientôt s'achever avec les travaux sur l'allée du Bois Champy, prévus ce mois-ci. « Nous menions une opération chaque année et, cette fois, ce sera la dernière rue du village à être traitée. Après cela, tout le village ainsi que le hameau de Saint Donain auront été entièrement enfouis », explique Jean-Pierre Paviot, premier adjoint au maire, en charge des travaux.

Prévoir, mutualiser, optimiser

Initialement, ce chantier étalé sur deux décennies avait pour but d'améliorer l'esthétique du village tout en renforçant la sécurité. « Les fils électriques et téléphoniques sont non seulement inesthétiques, mais ils représentent surtout un risque en cas de chutes d'arbres ou d'intempéries, comme cela s'est produit lors de la tempête de 1999 », rappelle-t-il. A l'époque, les habitants de la rue principale déjà enfouie avaient pu retrouver le courant bien plus rapidement que ceux des secteurs non traités.

Outre l'enfouissement des fils électriques aériens, le projet a également permis de moderniser les infrastructures,

renover l'éclairage public, les voiries... L'année dernière, c'est un poste tour qui a été remplacé au hameau de Saint Donain. « C'était un vieux poste qui alimentait une ferme et un château depuis la guerre, il était construit sur un terrain privé et n'était plus aux normes », ajoute Jean-Pierre Paviot. L'adjoint au maire insiste d'ailleurs sur l'importance de regrouper les interventions pour limiter les désagréments et maximiser l'efficacité : « Parfois, certaines communes rénovent une voirie ou ouvrent une tranchée pour refaire les réseaux, mais ils ne pensent pas à enfouir les lignes électriques ! Je trouve ça dommage. Quitte à faire des travaux et à bloquer une rue pendant des semaines, autant tout traiter en même temps. »

A Marolles-sur-Seine, le fait d'avoir pris le sujet à bras le corps assez tôt a également été crucial pour la réussite du projet selon le maire, Julien Poireau : « Contrairement à d'autres communes, nous n'avons pas raté le coche. Il est évident qu'on ne peut pas tout traiter d'un coup et c'est pourquoi je remercie mon prédécesseur, M. Philippe Levêque, et son adjoint, M. Yves Lechner, d'avoir lancé ce programme il y a 25 ans. On ne va pas s'attribuer tous les lauriers de ce beau projet, car finalement nous sommes juste arrivés pour fermer la porte ! »

Une transformation au service de la transition énergétique

Après 25 ans de travaux successifs, ces enfouissements ont préparé le terrain pour des projets de transition énergétique. « En 2025, nous prévoyons de passer à l'éclairage LED sur toute la commune. Il nous faudra intervenir sur l'éclairage des rues enfouies avant l'existence de cette technologie et qui n'ont pas pu en bénéficier », précise Jean-Pierre Paviot. L'installation des armoires d'éclairage public est aussi un point important pour la commune. Certaines installations datent et nécessitent une modernisation. La commune profitera du programme de rénovation des armoires d'éclairage, en collaboration avec le SDESM, pour les remettre aux normes.

MAROLLES AU FIL DES RUES

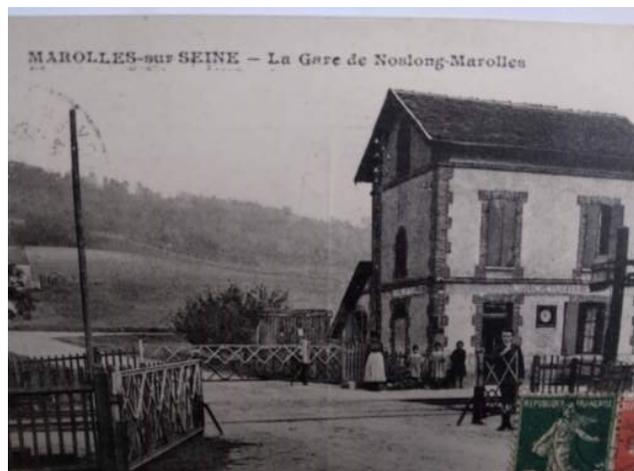
La route de Noslong

Après avoir parlé des deux places qui l'entourent, attachons-nous à la route de Noslong, ou plus précisément le chemin départemental numéro 29, de Mormant à Vinneuf.

Cette route a pris l'allure que nous lui connaissons aujourd'hui lorsque le département a décidé de construire le pont de Saint Germain en 1858, pour remplacer le pont romain détruit au XIVème siècle.

Pourquoi ce nom ? Eh bien parce qu'elle conduit à un écart de la commune de Courcelles en Bassée, composé de quelques bâtisses dont la gare et dénommé Noslong.

Mais sur une carte postale vantant l'Hôtel du Lion d'Or, elle est appelée rue de la Gare. En effet, elle conduit à la gare de Noslong Marolles située sur la ligne de chemin de fer la plus ancienne de Seine et Marne ouverte par la compagnie du Montereau à Troyes inaugurée le 6 avril 1848. Mais notre gare ne fût probablement ouverte au trafic voyageurs et marchandises que plusieurs années après la construction du pont, en 1875 puisqu'elle est mentionnée dans l'Annuaire de Seine et Marne en 1876.

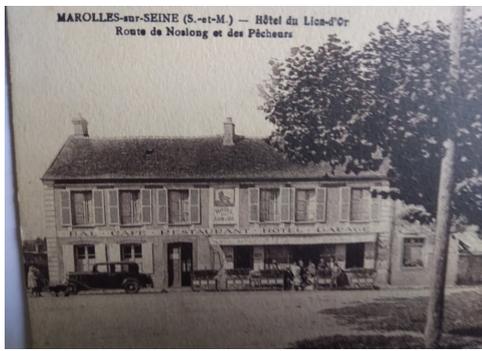


Fermée au trafic des voyageurs le 6 mars 1939, elle ne voyait déjà plus qu'un aller-retour par jour Montereau-Flamboin Gouaix-Longueville, le reste des circulations étant déjà assurées par autocars.

Elle fût utilisée pour le fret jusqu'à l'été 1969. Elle ne voit maintenant que passer les trains de marchandises qui ne s'y arrêtent plus. Habitée durant de nombreuses années par un ancien cheminot qui l'entretenait, elle est depuis son décès laissée à l'abandon.

Qui aura le courage de lui rendre son éclat d'antan avant la ruine totale ? Elle est le témoin du patrimoine de Marolles et de Courcelles et le mériterait grandement.



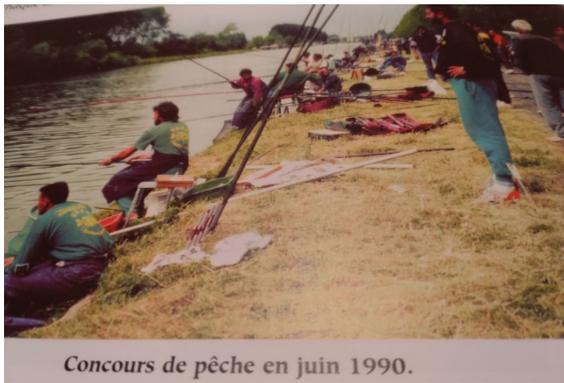


Pour en revenir à notre route de Noslong, sur une autre carte postale sur le Lion d'Or, elle est appelée, route de Noslong et des Pêcheurs. Il faut dire que la pêche à Marolles est une vieille histoire avec la présence de la Seine, de la Vieille Seine, des mares communales remplacées par le canal et de sablières.

Une première société de pêche est constituée en 1911 avec monsieur Valentin Friard comme président. De 1912 à 1950, plusieurs sociétés de pêches se succèdent. Dans les années 1970, la société de pêche de Marolles fusionne avec la société Seine et Loing qui devient la société de Pêche Seine et Loing – Marolles.

De 1950 à 1960, les bords de Seine étaient le rendez-vous en fin de semaine de nombreux marollais, monterelais et parisiens. Les toiles de tente poussaient comme des champignons au bord de l'eau.

En 1947, un tournoi triangulaire était créé à Montereau. Pendant une quinzaine d'années jusqu'en 2002, deux épreuves de ce tournoi international se déroulaient à Marolles le week-end de la Pentecôte.



Enfin, notre route de Noslong aurait pu s'appeler route des lavandières puisqu'elle permettait à ces dames de rejoindre le bateau lavoir en fonction sur la Seine à partir du 28 février 1892 et ce jusqu'en 1940, où il fût rendu inutilisable par les bombardements.

Ce bateau pouvait accueillir 24 à 25 laveuses et était équipé d'une chambre d'aisance (rare pour cette époque) et d'une pendule que le garde-champêtre venait remonter tous les jours.



Mais il y avait aussi plus loin sur la route, la mare de Noslong qui recevait aussi des lavandières. Cette mare existe toujours à droite un peu avant le passage à niveau, mais elle est de nos jours envahie par la végétation.

Fini le passage des brouettes, des charrettes, des chevaux, notre route de Noslong voit maintenant un trafic automobile intense même si elle est ralentie par l'existence de trois petits ponts sur les noues.

A.S.MAROLLES

Marche Octobre Rose à Marolles-sur-Seine

Pour cette 2^{ème} édition à Marolles, les Marches Octobre Rose ont réuni pas moins de 132 participants qui sont venus emprunter les 2 circuits de marche qui leur étaient proposés le long de la Seine et au travers les champs.

Ces marches, accessibles à tous les publics, se sont déroulées dans une ambiance très conviviale, chacun allant à son rythme.

Un grand merci aux bénévoles organisateurs issus des associations de Marolles, à l'atelier des petites mains pour la confection des guirlandes de soutien-gorge et aux marcheurs qui ont permis de récolter 561 € à destination de La Ligue contre le Cancer.

A ce montant se sont rajoutés 417 € récoltés, tout au long du mois d'octobre, dans les 9 urnes déposées dans les commerces de Marolles, au Gymnase et dans les sections Elan Sportif et Tai Chi de l'A.S. Marolles.

Tout ceci, nous a permis d'atteindre la belle somme de 978 € en don à l'occasion d'Octobre Rose.

Un autre grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux commerçants et associations ayant permis cette généreuse collecte.

Face à cette réussite, rendez-vous est déjà pris en octobre 2025 pour une nouvelle édition de ces marches.



ATRIUM

Deuxième salon de Peinture d'ATRIUM

C'est le dernier week-end d'octobre, le samedi 26 et dimanche 27 octobre que s'est déroulé le deuxième salon de peinture, relancé par l'Association Atrium. Treize artistes issus du Sud Seine et Marne ou du Nord de l'Yonne présentaient leurs œuvres allant de la peinture à l'huile, au pastel, au dessin au crayon, à la photographie, au collage ou à la céramique murale.

Le vernissage a eu lieu le samedi à partir de 15 heures auquel ont participé 80 personnes environ, ravies d'admirer des œuvres aussi diverses.

Un concours photo avait été organisé, le gagnant étant désigné par une note des visiteurs. C'est Loïc Brun avec sa photo du tacot des lacss dans un sous bois à Grez sur Loing qui a été plébiscité, il a gagné un vol sur un bimoteur.

Rendez-vous l'an prochain à la même époque pour le 3ème salon.



LES AMIS DE L'ÉCOLE

Le **29 septembre** dernier s'est tenue l'incontournable **brocante / vide grenier** à la salle des fêtes de Marolles. Cette année, il fallait trouver la chaleur dans les cœurs, c'est en effet par une fraîche journée d'automne et sous un ciel bien couvert que s'est tenu l'évènement ! Pour autant une quarantaine d'exposants étaient bien présents pour présenter leurs trésors à dénicher, le tout dans la bonne humeur.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont improvisées pâtisseries et nous ont fourni leurs douceurs permettant ainsi à l'association de financer, par leur vente.

Le **samedi 19 octobre** dernier a eu lieu le **loto** à la salle des fêtes de Marolles.

Grâce aux sponsors de l'association : Arm Repar de Marolles sur seine, la boulangerie les douceurs Marolles et vin affaires de Varennes (merci à eux !) de très beaux lots ont pu être mis en jeu. Lots qui ont tous trouvé preneurs ! Comme à l'accoutumé, une belle ambiance était de mise.

La « **Halloween Party** » a eu lieu **dimanche 3 novembre** de 16h à 18h, au foyer rural de Marolles. Des enfants de tous âges ont pu revêtir leurs plus effrayants/atrayants/chatoyants déguisements pour l'évènement. Ils ont pu se retrouver autour d'un goûter et bonbons offerts par l'association et ont pu participer à des animations telles que concours de citrouille d'Halloween, coloriages, maquillage et le tout en musique ! Quelle meilleure façon de terminer ces vacances de la Toussaint ?

Le **dimanche 24 novembre** a eu lieu la **Bourse aux jouets** à la salle des fêtes de Marolles sur Seine. Une vingtaine d'exposants étaient présents dès l'aube et c'est sous un soleil radieux que nous avons pu accueillir les nombreux curieux en quête de jouets, vêtements et autres articles de puériculture pour leurs bambins en cette approche de fêtes de fin d'année.

Les généreux bénévoles nous ont régalez avec de délicieux gâteaux fait maison, dont la vente est au profit des enfants de Marolles sur seine.

Un grand **MERCI** à tous les bénévoles de l'association pour votre dévouement, votre engagement, votre générosité et votre bonne humeur !

Prochain évènement organisé par l'association :

le Noël des enfants, mis en place grâce à l'étroite collaboration de l'école maternelle et élémentaire de Marolles sur Seine, les 17 et 19 Décembre. Un goûter aura lieu pour les élèves sur le temps scolaire, et une invitation a même été envoyée au pôle Nord !.. à suivre donc !

Toutes les infos sur la page Facebook de l'association Les Amis de l'école.



COMITÉ DES FÊTES

Un dernier trimestre riche en évènements !

La soirée « Moules-frites » le samedi 5 octobre s'est déroulée dans une bonne ambiance. 170kg de moules ont été cuisinées par Mon P'tils Traiteur. Le karaoké, animé par Sébastien, a été un vif succès. La piste de danse était ensuite aux convives.

Le vendredi 22 novembre, l'apéritif dinatoire « spécial Beaujolais Nouveau » a réuni 63 personnes. Le beaujolais était accompagné de charcuteries, fromages et tartes, dans une ambiance musicale.



Tous les participants au concours de belote du dimanche 24 novembre ont pu repartir avec leur lot, sans oublier le boudin pour le dernier !

Le Noël des enfants le samedi 30 novembre : Cette année, les enfants ont pu applaudir le spectacle « Petit Toy », au cours duquel ils ont pu rencontrer tous leurs personnages favoris. Ont suivi le goûter, la photo avec le Père Noël. Merci aux amis de l'école qui se sont occupés des stands de jeux. Puis le départ pour l'illumination du sapin a sonné. La municipalité a offert vin chaud et chocolat, accompagné de la chorale, avant de se rendre sur les berges de la Seine pour le feu d'artifice.



Une soixantaine d'exposants ont participé au marché de Noël le dimanche 1^{er} décembre. Décoration de Noël, gourmandises, miel, produits de bien-être, ... ont ravi les visiteurs.

Le réveillon de la Saint Sylvestre est complet.

Un grand merci aux services techniques pour leur aide dans toutes ces manifestations. Ils nous ont encore gâtés avec toutes les illuminations dans tout le village et à la salle des fêtes !

Rappel :
Nous vous rappelons que le Comité des Fêtes de Marolles sur Seine est une association Loi 1901 composée uniquement de bénévoles et totalement indépendante de la mairie. Par conséquent, les secrétaires de mairie ne pourront pas vous renseigner, ni vous inscrire à une manifestation.

Vous pouvez nous joindre :

- de préférence par mail : comite7713omarolles@gmail.com

- par téléphone : 06.74.13.88.17 du lundi au vendredi de 14h à 18h. N'hésitez pas à laisser un message ou SMS.

Merci de votre compréhension.

A bientôt
L'équipe du Comité des Fêtes

DÉCORATIONS DE NOËL DANS NOTRE VILLAGE



A la cantine



A la garderie



A l'accueil de Mairie



Les agents de la commune, les élus et les bénévoles de l'Atelier des Petites Mains vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

NOËL

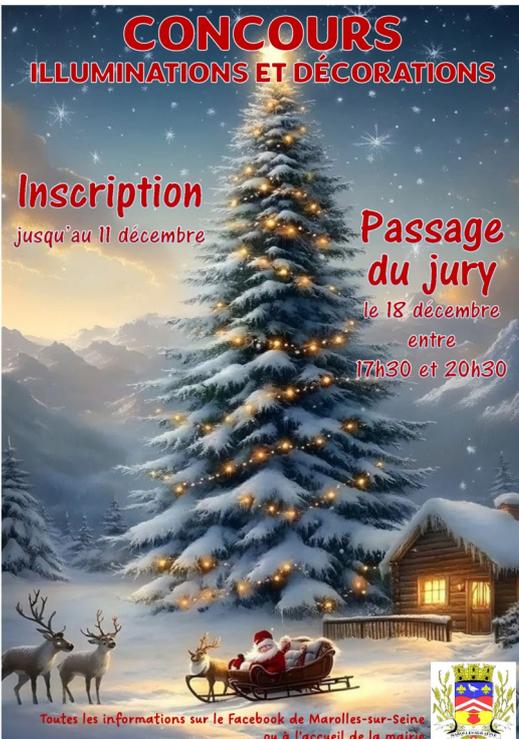
Concours de Noël !

La magie de Noël approche à grands pas, et comme vous avez pu le constater, les agents de la commune et les bénévoles de l'atelier des petites mains ont décoré notre village, maintenant c'est à vous de jouer !



JEU - CONCOURS
Spécial enfant (3ans - 10 ans)
Ma déco de Noël
du 1er décembre au 24 décembre 2024

Fabrique ta décoration sur le thème de Noël avec des objets recyclés et dépose la en mairie avant le 24 décembre 2024.
Le gagnant se verra remettre un lot à l'occasion des vœux du maire le 15 janvier 2025.
A vos ciseaux...



CONCOURS
ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS

Inscription
jusqu'au 11 décembre

Passage du jury
le 18 décembre
entre
17h30 et 20h30

Toutes les informations sur le Facebook de Marolles-sur-Seine ou à l'accueil de la mairie

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires (bulletin d'inscription...) sur le site, le facebook de Marolles-sur-Seine ou en mairie.



Le compte à rebours avant Noël est lancé, l'occasion pour vos enfants d'écrire leur lettre au Père Noël.

Les enfants de la commune pourront cette année encore, adresser directement leur lettre au Père Noël en la déposant dans la jolie boîte aux lettres installée au milieu des décorations de Noël.

Les lutins vont acheminer les lettres au secrétariat du Père Noël qui répondra à tous les enfants.

Sur l'enveloppe de leur courrier, les enfants pourront simplement écrire « Père Noël », mais sans oublier leur adresse au verso de l'enveloppe pour être certain de recevoir une réponse.

A vos crayons...



**M. le Maire et son conseil municipal
vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année et
vous convient à la cérémonie des vœux,
à la salle des fêtes
le mercredi 15 janvier à 19h00.**